

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

N° 10 – juillet 2010

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Cette introduction de votre 10^e bulletin municipal aura pour objet de faire le point sur les principaux projets communaux en cours de réalisation ou proches de l'être.

Le PPRI, bientôt, ne sera plus un problème récurrent, en effet devant la pugnacité de la municipalité et de la commission d'urbanisme toujours soutenues dans ses actions par l'ensemble du Conseil, ce PPRI va être modifié sur le territoire de la commune d'Arc-et-Senans. En effet, grâce également aux témoignages des anciens de la commune sur leurs souvenirs des inondations, notamment de la crue de 1953, la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) a décidé de commander une étude plus fine, des dangers du débordement de La loue en cas d'inondations. Cette étude a confirmé ce que nous, habitants, savions déjà, à savoir que La Loue n'arrivait pas jusque derrière la ferme de la levée pas plus qu'elle n'inondait la zone des limes ou le stade, la rue des Tôpes dans sa grande majorité ainsi que le futur lotissement à l'isle du moins partiellement.

Que va-t-il se passer maintenant ? Juillet et août seront mis à profit pour consulter officiellement les services administratifs, septembre, octobre verront l'ouverture de la nouvelle enquête publique, novembre conclusion du Commissaire enquêteur et décembre approbation par M. le Préfet. Dès janvier 2011, le nouveau plan sera opposable au tiers. (Il faut savoir que jusqu'à cette date ce sera l'ancien PPRI qui s'appliquera).

En septembre j'organiserai une réunion publique pour expliquer ce nouveau plan soumis à enquête.

Dès juillet nous allons demander la transformation du P.O.S. en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) afin de faire correspondre la carte du zonage PPRI avec les zones constructibles.

Le lotissement des gabelous est en cours de construction (derrière la rue des graduations) le prix de vente du m² est de 38€. Dès septembre les acheteurs pourront déposer les permis de construire.

À partir du 15 août l'entreprise Cuenot attaquera la mise en réseau séparatif de l'assainissement rue de la levée et avenue de La Saline, avec dans cette partie changement de la conduite d'eau.

Début juillet le permis de construire du centre Multi accueil et Périscolaire sera déposé. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2011. Le périscolaire pourra probablement être utilisé aux vacances d'été 2011.

L'étude de l'agrandissement du centre bourg se poursuit. La route d'accès à La Saline par l'arrière est maintenant communale. Par cette action nous avons désenclavé les installations groupe scolaire et salle polyvalente qui étaient desservies par une propriété privée du Conseil général.

La journée du sport, 1^{er} dimanche de juillet, a connu un véritable succès. La commission des sports vous donne rendez-vous, le même dimanche en 2011, avec de nouvelles idées, notamment, l'extension de la publicité à destination des communes environnantes. Merci aux bénévoles et aux participants.

Après ces bonnes nouvelles je souhaite à toutes et à tous un vrai été et de bonnes vacances.

Le Maire
Jacques Maurice

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du Conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation

- Parlez-vous patois ?

En page 4

- Nos citoyens

- Histoire de la forêt communale

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

Règle de gestion du panneau lumineux d'informations municipales : les manifestations sans réservation préalable sont affichées une semaine avant la date prévue, celles nécessitant une réservation paraissent deux semaines avant.

Les taux d'impositions foncières restent inchangés pour 2010 :

Taxe d'habitation	9,58 %
Foncier bâti	11,94 %
Foncier non bâti	40,23 %

Changement de nom de rue : la rue du lotissement du Deffois qui s'intitule actuellement « les hauts du Deffois » s'appellera désormais « **rue du Canton d'Aval** ». Les habitations situées du côté gauche de la rue seront re-numérotées, du fait des constructions neuves implantées en début de rue.

Études et projets divers :

- L'extension du Centre Commercial, situé en face du Maxi Marché se précise : le Conseil général a signé l'acte de vente du terrain.
- La construction du bâtiment regroupant les centres multi accueil et périscolaire s'élèvera, subventions déduites, à la somme de 100 000 €. La maîtrise d'œuvre à 45 448,40 €.
- Divers travaux d'entretien et de réfection seront réalisés dans les bâtiments du camping.
- Lancement d'une enquête auprès des personnes âgées de plus de 70 ans, par la M.S.A. (Mutuelle Sociale Agricole), pour la construction éventuelle d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) dans notre commune.

À partir de cette année, **notre commune est inscrite au « concours des villages fleuris »**. La participation de tous les habitants à l'embellissement du village serait un plus pour l'obtention d'une « fleur ».

Les travaux de pose des réseaux d'assainissement rue de la Levée et avenue de la Saline débuteront au mois d'août.

Durant les congés d'été des employés municipaux, 6 emplois saisonniers ont été prévus ; les remplacements effectués par des jeunes de la commune, s'étalent de 15 jours à 3 semaines.

La commune compte de nouveaux artisans ou commerçants, il s'agit de :

- **Fred cycles** rue de Rans tél: 03 81 57 50 58 et 06 33 49 91 52
- **Taxi Odile Gillet** en remplacement de M. Richardet tél : 03 81 63 89 07 et 06 36 79 66 22
- **M. Duval plâtrier** 11 rue Ledoux.

FEUX ET BRUTS

Le maire est saisi régulièrement de plaintes de la part de personnes qui subissent l'incivilité des autres ; il existe une réglementation préfectorale tant au niveau du bruit qu'au niveau des feux allumés dans le village.

Pour les nuisances sonores, essentiellement celles des tondeuses, elles sont autorisées

- la semaine de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche de 10 h à 12 h.

Ces horaires sont à respecter mais un peu de compréhension de la part de chacun est nécessaire, le dépassement de quelques minutes pour terminer le travail afin de ne pas recommencer l'après-midi par exemple est concevable. Pour les feux ce peut être nécessaire exceptionnellement, il suffit de prévenir le voisin qui a étendu son linge de le rentrer, ou de brûler quand le vent est favorable. Cet allumage de feux doit rester très exceptionnel : la décharge contrôlée existe et des bennes sont là à cet effet; il est ici fait référence, notamment, à ceux qui systématiquement brûlent l'élagage des thuyas ou le produit de la tonte. **Merci à chacun de respecter son voisinage.**





L'Espace Culturel et d'animation

Apprendre à nager dans une piscine couverte et chauffée ! c'est encore possible **cet été à Arc-et-Senans** : cours d'initiation pour enfants à partir de 3 ans et pour adultes, séances d'aquaphobie (peur de l'eau), cours d'aquagym. Afin de nouer ou renouer avec l'élément liquide, appelez Marc au **06 34 55 97 38**.

Festivités du 14 juillet :

Le 13 juillet au soir : retraite aux flambeaux animée par la fanfare de Chenecey-Buillon, départ à 21 h 30 place de l'Église puis feux d'artifices derrière le groupe scolaire à partir de 22 h 30, suivi du bal gratuit avec l'orchestre de Christian ROY.

LES SPECTACLES DE L'ÉTÉ À LA SALINE :

• **Exposition Courbet et Proudhon** « L'art et le peuple » : 50 toiles, gravures, sculptures, manuscrits et photos ; jusqu'au 6 septembre.

• **Les jardins d'utopie jusqu'au 24 octobre 2010** : onze jardins du Moyen Âge à la Renaissance, sans oublier l'Extrême-Orient et la science-fiction.

• **Exposition vente d'art haïtien** : du 17 juillet au 22 août.

• **Festival des bancs publics** : les 20 et 21 juillet « le bal de Juliette » entourée de ses invités, à 21 h 30.

• **Atelier lyrique de Franche-Comté** « **Intermezzi à deux** » : jeudi 29 juillet à 20 h 30. Venez écouter les démêlées vives et piquantes de deux couples, se déroulant à deux siècles de distance.

• **Académie Floricelli du 2 au 12 août** : concert autour d'un répertoire de musique de chambre. Diverses animations concerts sont proposées durant les visites.

• **Les jardins musicaux du 18 au 22 août** : toute une série de concerts en journées et soirées.

• **Festival international de musique de Besançon Franche-Comté** – Ballet du Capitole de Toulouse le dimanche 26 septembre à 15 h : version scénique de « l'Oiseau de feu » et du « Sacre du printemps » de Stravinsky.

• **Pierre, feuille, ciseaux – laboratoire de bande dessinée** : le samedi 2 octobre, de 10 h à 20 h ainsi que le dimanche 3 octobre de 10 h à 17 h : portes ouvertes d'un laboratoire de création : expositions, rencontres, ateliers participatifs, conférences, projections, salon de lecture, librairie.

Pour de plus amples renseignements et réservations, contacter la Saline.

Le 1^{er} « Marché du terroir » aura lieu dans le Parc de la mairie **le 25 juillet, de 9 h à 19 h, entrée gratuite**. En complément à la vente de nombreux produits du terroir de qualité, le programme suivant est proposé :

- la magie de la photographie au sténopé », animé par Jean Daubas, artiste photographe ;
- assistez à la fabrication d'une poupée en porcelaine avec Christine Dijoux à 15 h 30 ;
- visite de l'atelier du sculpteur Bernard Jobin de 17 h à 19 h ;
- exposition de voitures anciennes avec les Berlines Royales ;
- randonnée sur le Chemin des Gabelous, pré-inscription à l'Office de Tourisme d'Arc et Senans ;
- fontaines de nos villages en taille de pierre par Alain Bonjour ;
- exposition de cloches par Gilbert Painblanc ;
- manège de poneys, pêche aux canards et contes pour enfants à 11 h 00 et 16 h 30 ;
- distillation de jus de pomme et dégustation des vins du pays ;
- buvette et petite restauration ;
- nombreuses démonstrations sur place.

Football-Club Mouchard/Arc-et-Senans : saison 2010/2011

Suivant les nouvelles règles, les écoles de football accueilleront les enfants dès l'âge de 5 ans (nés en 2005). Le Club local recrute les enfants nés de 1998 à 2005. **Contacts et renseignements** : les Dirigeants ou Dominique BUSI : tél. 06 86 40 42 18 ou 03 81 57 40 23

INFO : Le Terrain Honneur (grand terrain) ne sera pas utilisable cet été, pour cause de réfection. Son accès sera donc totalement interdit.

Le 19 septembre 2010 : rassemblement de montgolfières

derrière la Saline, de 10 h à 20h. Vols dès le 17 au soir. Baptêmes de l'air Montgolfières, hélico, ULM sur réservation à "Vents du Futur".

Le 25 septembre 2010 le Comité des Fêtes vous invite à une **SOIRÉE BRÉSILIENNE** : spectacle avec repas, salle polyvalente à partir de 20 h. Renseignements au 03 81 57 46 32 ou 03 81 57 42 23.

Parlez-vous patois ?

- **Patasser** : piétiner, marcher à petits pas, également travailler sans se donner de mal.
- **Une patte** : un chiffon, un tissu grossier.
- **Peller** : déblayer, débarrasser de la neige ou d'autres matériaux.
- **Peut, Peute** : laid, laide, sale ; employé aussi dans le sens « ne vaut pas grand chose ».

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

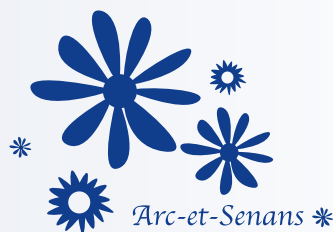
- M. et M^{me} FEBVRET Philippe
- M. et M^{me} SAURIAT Cédric
- M. et M^{me} DUVAL Christophe
- M. et M^{me} BERNARDIN Benoît
- M. et M^{me} CHILLARON-PEREZ Jacques et Andrée
- M. et M^{me} HAMMANN Jean-Louis
- M. JOLY Charles-Henri et M^{elle} DIEUZY Béatrice
- M. BARREY Adrien et M^{elle} HIRN Anaïs
- M. SCHNEIDER Anthony et M^{elle} VERNIZEAU Manon

Mariages

- LECONTE Cédric et MENU Nadine, le 12 juin 2010

Décès

- M. VIOLLE André, le 8 avril 2010
- M^{elle}. ARBEL Josèphe Denise, le 17 avril 2010



Histoire de la forêt communale

Dans les temps les plus anciens, la Forêt de Chaux appartenait aux Comtes de Bourgogne, mais les habitants riverains ont obtenu toutes sortes de concessions. On trouve une multitude de titres établissant ces droits : droit de pâturage, droit de couper le bois mort, droit de couper le bois de chauffage, droit de prendre le bois nécessaire pour la construction et l'entretien des maisons, droit même d'en faire un trafic.

Suite à la décision de construire la Saline, en 1775, un arrêt statuait que celle-ci prendrait le bois qui lui était nécessaire et qu'ensuite l'excédent serait délivré aux affouagistes. Cet arrêt livrait notre communauté à la discrétion de l'administration de la Saline. Les fonctionnaires de cette dernière devinrent terriblement odieux à nos habitants et pendant longtemps on détesta l'habit bleu hussard des forestiers de la Saline.

À la révolution de 1789, il est décidé de donner chaque année par feu (ou foyer), 15 stères 44 de bois de chauffage. Mais au fil des années, la population ayant augmenté, les 15 stères n'étaient plus que 9.

C'est alors qu'en 1858, un cantonnement de 548 hectares fut offert à la commune d'Arc-et-Senans qui le refusa. L'affaire ne fut pas heureuse pour la commune qui, suite à différents procès dut accepter à titre définitif, comme cantonnement, 438 hectares et 76 ares.

Aujourd'hui notre commune est propriétaire de deux blocs forestiers :

- **le cantonnement (438 hectares)**, de part et d'autre de la route forestière du puits (dit « chemin blanc ») **entre la route de Rans et les bois de Champagne, il est situé dans le Jura, sur la commune de Chissey.**
- **Le canton d'amont (32,5 hectares)**, entre la rue du Deffois et la route de Rans, situé sur la commune d'Arc-et-Senans.

La forêt communale est soumise au régime forestier qui garantit sa pérennité. À ce titre, sa gestion en est confiée à l'Office National des Forêts (ONF).

Le reste de la forêt, à l'exception des autres forêts communales, est classé « forêt domaniale », elle appartient à l'État.